

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12

Séance n° 1 du 28 mars 2023

DATE DE LA CONVOCATION
le 23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mardi vingt-huit mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Majda LACHGAR, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON et Manuella PESTEL.

Absents : Georges DEMANET, Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER, représenté par Thierry JOURNEUX, Sandrine HEUDE, représentée par Isabelle CATHERIN, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE.

Secrétaire : Manuella PESTEL.

❖ *Délibération n° CM..05-2023*

Amélioration du réseau pluvial – programmation 2023

Maitrise d'Ouvrage de l'Agglomération du Beauvaisis

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) s'apprête à se prononcer lors de son prochain Conseil Communautaire sur une liste de travaux au titre du programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2023.

Les études et travaux liés à ce programme pluvial sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par les communes concernées par l'opération. 25 % du coût global est à verser avant le démarrage des travaux. Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 060-216005793-20230328-05_2023-DE

5/10

Dans le cadre de ce programme, une opération est susceptible d'être retenue sur la commune de Saint-Martin-le-Nœud, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le détail de cette opération est repris dans le tableau ci-après :

Libellé de l'opération	Montant des travaux € TTC	Montant à la charge de la CAB €	Montant à la charge de la commune €
rue des Potelots – gestion des eaux pluviales	52 735,07	30 762,13	21 972,94

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- d'approuver le plan de financement et le lancement des travaux de renforcement du réseau pluvial sur la rue des Potelots,
- de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis selon les modalités définies ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme, le 30 mars 2023

Jean-Marie DURIEZ, Maire

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 30 mars 2023.

